Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 1 Chaâbane 1443
4 Mars 2022

N° 27

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **470**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **472**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **475**
Homologation de résolutions **477**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **477**
Avis aux créanciers..... **482**
Convocations
Sociétés anonymes **483**
Divers
Avis au public..... **484**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SICAV L'EPARGNANT **485**
Bilan de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE **487**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis aux actionnaires

MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE «SADOK BEY»

SA au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : Z.I. Bir Kassaa Ben Arous

Identifiant unique : N°0001064X

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Tunis le 14/02/2022 sous le n°22700698 Quittance n°M001097, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3.250.000 Dinars et ce par la création de 3.250.000 actions nouvelles de 1,000 Dinars chacune à libérer intégralement à la souscription portant ainsi le capital de 7.500.000 Dinars à 10.750.000 Dinars.

Cette augmentation sera réservée aux anciens actionnaires qui auront un droit de préférence à la souscription à titre irréductible Ainsi le propriétaire de 30 actions anciennes a le droit de souscrire 13 actions nouvelles.

Ce droit de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires dans le délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises et du JORT.

La souscription sera close, par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites à titre irréductible.

Les actions non souscrites à titre irréductible pourront être souscrites à titre réductible par les actionnaires qui auront manifesté leur désir à souscrire et dans la limite de leurs demandes.

Si après la répartition des actions souscrites à titre réductible il reste des actions nouvelles disponibles, le Conseil d'Administration aura le droit de les faire souscrire par qui bon lui semblera.

Dans le même délai, les actionnaires intéressés par la dite augmentation du capital peuvent libérer les actions souscrites par prélèvement de leurs comptes courants actionnaires ouverts sur les livres de la société qui seront arrêtés par le conseil d'administration dans un rapport approuvé par le commissaire aux comptes.

L'assemblée générale extraordinaire du 3 Février 2022 a donné toutes les prérogatives au conseil d'administration pour la réalisation de la dite augmentation du capital et tous les pouvoirs à Monsieur Tarek Fekih pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires et notamment la déclaration de souscription et de versement auprès de Mr. le receveur de l'enregistrement jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation de capital.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque ATB agence Mégrine compte n°01100028119201545586.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a été déposé provisoirement au Registre National des Entreprises le 21/02/2022 Quittance n°AC02192022.

2022R00455SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Société ESSADARA

Société anonyme

Au capital de 1.577.000 dinars

Siège social : Immeuble Regency, ESC B, 4ème étage, Bureau 403, Rue du Lac Léman, 1053 - Les Berges du Lac

Identifiant unique : 1348430/D/N/M/000

Dénomination sociale de la société : SOCIETE ESSADARA

Forme juridique : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Montant de l'augmentation du capital social : Un million cinquante et un mille trois cent quarante (1.051.340) Dinars.

Siège social : Immeuble Regency, Esc B, 4ème Etage, Bureau 403, Rue du Lac Léman, 1053 - Les Berges du Lac.

Objet social : L'exploitation agricole.

Durée : 99 ans.

Dépôt du projet : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 22 février 2022, Enregistrement n°22700863, Quittance n°1358 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis le 23 février 2022 sous le numéro AC01202022.

Nombre d'actions à souscrire : Cent cinq mille cent trente quatre (105.134) actions à souscrire en numéraire et à libérer du quart (1/4) lors de la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunis Agence El Menzeh 1 (67) sous le numéro 08008000673201317006 dans un compte indisponible intitulé «Société ESSADARA».

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice.

Valeur nominale des actions à émettre : Dix (10) Dinars chacune, à libérer du quart (1/4) lors de la souscription assortie d'une prime d'émission chacune de douze dinars huit cent vingt huit Millimes (12,828) chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, soit un montant total de la prime d'émission d'un million trois cent quarante huit mille six cent cinquante huit dinars et neuf cent cinquante deux Millimes (1.348.658,952),

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote:Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2022400455SANB2

Avis aux actionnaires

DOC D'ARCHIVES TUNISIE

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 33, Avenue Alain Savary - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : 1631940F

Il est porté à la connaissance de tous les actionnaires de la société DOC' ARCHIVES TUNISIE S.A. au Capital de 1.000.000 Dinars domiciliée en son siège social au 33, Avenue Alain Savary, Tunis Belvédère immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1631940F qu'en date du 21 Février 2022, le Conseil d'administration a décidé de faire appel du versement de la moitié du montant nominal des 10.000 actions de numéraire libérées de 50 % à la souscription lors de la constitution de la société.

En conséquence et en application des dispositions légales et statutaires chaque actionnaire est invité à verser au crédit du compte bancaire de la société le montant dont il reste redevable à la société dans un délai qui ne saurait excéder un (1) mois à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

2022400465SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société LBM SECURITY ET SERVICES SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5.000D

Siège social : Immeuble Bouchikh GP1 km7 Foundok Echoucha Mégrine Ben Arous 2033

MF : 1379192E A M 000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 15/5/2015 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 9/02/2022 sous le numéro 22800645 quittance M012661 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21/02/2020 sous le numéro de dépôt 202211943 il a été décidé la cession des parts sociales de Mme Khalifa Wafa à Mme Meriem Sallem.

2022R00450SRLB2

Société LBM SECURITY ET SERVICES SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 100.000D

Siège social : Immeuble Bouchikh GP1 km7 Foundok Echoucha Mégrine Ben Arous 2033

MF : 1379192E A M 000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2021 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 9/02/2022 sous le numéro 22800644 quittance M012655 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21/02/2020 sous le numéro de dépôt 202211950 il a été décidé la cession des parts sociales de Mr Haithem Sallem à Mr Mohamed Riadh Sallem.

2022R00451SRLB2

Société LBM SECURITY ET SERVICES SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 40.000D

Siège social : Immeuble Bouchikh GP1 km7 Foundok Echoucha Mégrine Ben Arous 2033

MF : 1379192E A M 000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 02/10/2020 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 5/10/2020 sous le numéro 22703556 quittance M054499 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 25/11/2020 sous le numéro de dépôt 2020111740 il a été décidé l'augmentation du capital de 40 000dt pour le porter à 100 000dt.

2022R00452SRLB2

Société LBM SECURITY ET SERVICES SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 10.000D

Siège social : Immeuble Bouchikh GP1 km7 Foundok Echoucha Mégrine Ben Arous 2033

MF : 1379192E A M 000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 28/8/2019 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 6/9/2019 sous le numéro 9503665 quittance M067706 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/4/2020 sous le numéro de dépôt 201949723 il a été décidé l'augmentation du capital de 10 000dt à 40 000dt.

2022R00453SRLB2

Société PANNEAUX DU MAGHREB

SARL au capital de 7 600.000

Siège social : Centre Urbain Nord City Center 1082 Tunis

RNE : 1343564W

MF : 1343564 W/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5/7/2021, enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 3/3/2021 sous quittance n°74107 et enregistrement n°21705825 enregistrés à la RNE sous n°2021594515, il a été décidé :

- Validation des états financiers 2020.

2022S00252SRLB2

Société PANNEAUX DU MAGHREB

SARL au capital de 7 600.000

Siège social : Centre Urbain Nord City Center 1082 Tunis

RNE : 1343564W

MF : 1343564 W/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le

24/02/2021, enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 3/3/2021 sous quittance n°11963 et enregistrement n°21700409 et enregistré à la RNE sous n°202021385, il a été décidé :

- Ouverture d'un établissement secondaire à Route Ceinture AKOUDA.

2022S00253SRLB2

Société PANNEAUX DU MAGHREB

SARL au capital de 7 600.000

Siège social : Centre Urbain Nord City Center 1082 Tunis

RNE : 1343564W

MF : 1343564 W/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue 26/9/2020, enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 02/10/2020 sous quittance n°M002946 et enregistrement n°20902703 et enregistré à la RNE sous n°202082316, il a été décidé :

- L'approbation d'un acte de cession de parts sociales et mise à jour des statuts.

2022S00254SRLB2

Société PANNEAUX DU MAGHREB

SARL au capital de 7 600.000

Siège social : Centre Urbain Nord City Center 1082 Tunis

RNE : 1343564W

MF : 1343564 W/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue 15/5/2020, enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 20/5/2020 sous quittance n°M056183 et enregistrement n°20702929 et enregistré à la RNE sous n°202032050, il a été décidé :

- Augmentation du capital de 4 400 000 DT à 5400 000 DT.

2022S00255SRLB2

Société PANNEAUX DU MAGHREB

SARL au capital de 7 600.000

Siège social : Centre Urbain Nord City Center 1082 Tunis

RNE : 1343564W

MF : 1343564 W/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue 5/9/2020; enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 8/9/2020 sous quittance n°M002503 et enregistrement n°20502305 et enregistré à la RNE sous n°202072789, il a été décidé :

- Augmentation du capital de cinq millions quatre cent mille Dinars (5 400 000 DT) à six millions six cent mille dinars (6 600 000 DT).

2022S00256SRLB2

Société PANNEAUX DU MAGHREB

SARL au capital de 7 600.000

Siège social : Centre Urbain Nord City Center 1082 Tunis

RNE : 1343564W

MF : 1343564 W/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue 19/4/2021, enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 23/4/2021 sous quittance n°M21095 et enregistrement n°21700813 et enregistré à la RNE sous n°202135793, il a été décidé :

- De renouveler le mandat de co-gérant Mohamed Salah GHEDAMSI pour une durée de 3 années renouvelables.

2022S00257SRLB2

Société PANNEAUX DU MAGHREB

SARL au capital de 7 600.000

Siège social : Centre Urbain Nord City Center 1082 Tunis

RNE : 1343564W

MF : 1343564 W/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue 25/8/2021, enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 3/9/2021 sous quittance n°M003069 et enregistrement n°21502803 et enregistré à la RNE sous n°202187872, il a été décidé :

- Augmentation du capital par incorporation du compte courant associé de six million six cent mille Dinars (6 600 000 DT) à sept million six cent mille Dinars (7 600 000 DT).

2022S00258SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 14/02/2022, enregistré à la recette des finances d'El Manar le 16 Février 2022 sous le n°22200405 Quittance n°M014458 ; rédigé par Maître fatma Mejri Torkhani.

Madame Arwa Snoussi Epouse Lassrem a vendu à Madame Meriem Melki le fonds de commerce sis à n°1 au Bloc B sis à l'immeuble foyer universitaire d'El Manar 1, 20 Rue Tolaitila.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Madame Meriem Melki à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce est publiée dans les journaux quotidiens Achourouk et le Quotidien le 27/02/2022.

2022T00231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 22-02-2022 enregistré à la recette des finances de Mateur le 23-02-2022 sous quittance n°011219 enregistrement n°22300419 Monsieur Hamedi Ben Jileni Aouini demeurant cité ersaf n°14 Mateur a vendu à Monsieur Ali Ben Salah Gasmi un fonds de commerce avec ses éléments incorporels exploité dans un local sis à la cité artisanale cité enasser Mateur.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acheteur demeurant rue Jérusalem n°18 avenue 20 Mars 1956 Mateur et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette vente a été publié dans le journal le quotidien du 25-02-2022.

2022T00232FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par le biais d'un contrat de donation du fonds de commerce édité par les deux notaires à Médenine M. Fathi

Latrach et son collègue notaires de Médenine en date du 24/02/2022, volume 143, rasm n°217, madame Daouia Bent Saïd Ben Mosbah Ben Saad a donné à madame Asma Bent Tahar Ben Ali Ben Atia, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux des deux locaux sise à Ghrabat Zarzis exploité actuellement au commerce des produits alimentaires.

Toutes les oppositions seront reçues chez le donataire, au local du fonds, dans un délai de 20 j de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette donation a fait l'objet d'une annonce au journal "Echourouk" du 26/02/2022.

2022T00236FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par l'avocate maître Hela Jaloul, matricule fiscal n°1226736/T demeurant à la rue Mohamed Ali Zitoni Gafsa signé auprès de la municipalité de Gafsa le 14/02/2022 quittance n°1034, enregistré à la recette des finances de Gafsa le 14/02/2022 quittance n°M004739. Mme Chadlia Ben Mohamed Ben Sghaier Sghaier a vendu à Mr Moncef Ben Abdelaziz Ben Elmaki Hfidi la totalité du fonds de commerce «exercice du commerce» sis à rue Palestine cité Ennour Gafsa.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la vendeuse Mme Chadlia Ben Mohamed Ben Sghaier Sghaier, demeurant à cité Essaada Metlaoui Gafsa et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 23/02/2022 n°11128 page 23.

2022R00444FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 23/02/2022 enregistré à la recette des finances de Korba le 24/02/2022 reçu n°M012915 enregistrement n°22200424. Mme Amira Haded titulaire de CIN Num 07091301 a cédé à Mme Imen Gara titulaire de CIN n°14405772 la totalité du fonds de commerce (vente des produits alimentaires) sis à l'avenue Farhat Hached Korba Num 89 Bis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal El Sahafa du 25/2/2022.

2022R00447FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de

Yasminette le 14/02/2022 quittance n°M009060, enregistrement 22200402. Mr Amine Ben Mohamed Ben Hédi Ben Boubaker a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café sis à rue 13 Août Yasminette Nouvelle Madina Ben Arous à Mme Daghbouja Bent Mohamed Tlili.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce ou à l'adresse de Maître Chadia Djebi son bureau sis à 1 rue Enour Chouchet Radés Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/02/2022.

2022R00449FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/02/2022, enregistré à la recette des finances Bouargoub le 14/02/2022 quittance n°1004945, Monsieur Wided Ben Salah Hamdi, demeurant Avenue de l'environnement, CIN n°13603094 a vendu à Amina Ben Abdelatif Bousouda demeurant à Cité Hached Bouargoub - Nabeul CIN n°06488750, la totalité du fonds de commerce destiné Commerciale sis Avenue de l'environnement Bouargoub.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Faouzia Naas, Bureau Essalem, Grombalia.

Et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/02/2022.

2022R00457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé signé légalisé le 10/02/2022 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 14/02/2022 quittance n°M0010086 et enregistrement n°22200346; la Société Totale Assistance SUARL MF A/000/R/1515094 représentée par sa gérante Meriam Ben Hamouda c i n n°09601249 a vendu à Azza Mlawhiya c i n n°00990229, la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la rue Farhat Hached cité el ezz Ezzahra, consistant en un jardin d'enfants sis à l'adresse susmentionnée.

Les éventuelles oppositions pourraient se faire dans les 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT, entre les mains de l'acquéreuse à l'adresse susmentionnée, où une copie du contrat a été déposée.

Cet avis a été publié au quotidien «Le Temps» du 22/02/2022.

2022R00459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Sidi Hsine le 17/01/2022 reçu M006830. Mbarka Charchouf a vendu à Saif Zaiani le fonds de commerce sis au 23 Av 18/01/1952 Sidi Hsine exploité comme café. Les oppositions doivent être adressées au local 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 25/02/2022.

2022R00462FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue 3 septembre Sousse le 23/02/2022 sous le n°22200316 reçu 14627, Mr Walid Mallassine a cédé à Mr Ahmed Namouchi tout le fonds de commerce exploité dans le local sis rue 3019 cité Ghodrane Sousse (vente produits Alimentaires).

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours de la date de la publication dans le jort au local du fonds de commerce

Cet avis a été publié dans le journal le Quotidien le 26/2/2022.

2022S00244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 23/02/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir en date du 23/02/2022 sous le n° de quittance M011949 et le n° d'enregistrement 22201115 Mer Farhat Kamel Ben Sadok Bedoui titulaire de C.I.N 04168408 résident à cité Elriadh Skanes, a cédé à STE ELMA MODE, SARL, Enregistrée à RNE sous le n°1749843C résidente à cité Elomrane Monastir, la totalité du fonds de commerce "RELAX PRET A PORTER" exploité dans le local commercial sis à «immeuble El Nessrine» rue Ali Bourguiba skanes Monastir en face de la CNAM avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mer Farhat Kamel Ben Sadok Bedoui dans le local du fonds de commerce sis à «immeuble El Nessrine» rue Ali Bourguiba skanes Monastir en face de la CNAM, dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Le présent extrait a été publié au quotidien Echourouk en date du 26/02/2022.

2022S00251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 17/02/2022 à la municipalité d'Enfidha, enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 17/02/2022 sous n°22200297, quittance n°M010158, Mme Jamila Trabelsi, a vendu et cédé à Mme Hafsa Maiel, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente produit cosmétique et de beauté avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Complexe El Guaied, Avenue Habib Bourguiba - Enfidha. Les oppositions se font dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur Mme Hafsa Maiel à son adresse sise : Rue des Jasmins cité Essalem Enfidha.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 26/02/2022 sous n°11131.

2022S00259FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 16 février 2022, signé et légalisé le 18 février 2022, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 21 février 2022 (enregistrement numéro 22201188, quittance numéro M026143), la SOCIETE BABAY DE COMMERCE «SBC» (représentée par son représentant légal), société à responsabilité limitée de droit tunisien, de nationalité tunisienne, dont le siège social est situé au 2, rue Belhassen Jrad, 2080, Ariana Médina, Ariana - Tunisie, initialement immatriculée au registre du commerce de l'Ariana sous le numéro B03196052010, ayant pour identifiant unique le numéro 1175192Z, titulaire du matricule fiscal numéro 1175192 Z/B/M/000, a vendu à la société MANCHESTER SARL (représentée par son représentant légal), société à responsabilité limitée de droit tunisien, de nationalité tunisienne, dont le siège social est situé à la zone industrielle Mnihla, 2094, Mnihla, Ariana - Tunisie, initialement immatriculée au registre du commerce de l'Ariana sous le numéro B0362972019, ayant pour identifiant unique le numéro 1611322Y, titulaire du matricule fiscal numéro 1611322 Y/A/M/000, le fonds de commerce de salon de thé, de pizzeria et de crêperie et exploité dans le local se trouvant au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 9, Avenue de l'Afrique, Menzah 5, 1004, Ariana - Tunisie, d'une superficie couverte de quatre-vingt-seize mètres carrés (96 m²) environ, ainsi qu'une superficie non couverte à l'arrière de vingt-six mètres carrés (26 m²) environ, comprenant la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, le matériel, l'outillage, l'agencement, les meubles - selon une liste annexée au contrat, à l'exclusion de tout autre élément, et ce pour y exercer une activité de restauration rapide (sandwiches, salades, hamburger et bar à pâtes).

Toute opposition sera faite dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et ce conjointement aux deux (2) domiciles élus suivants :

(i) Un domicile élu choisi par le tiers détenteur du prix, monsieur Ammar Azouzi, soit à l'adresse sise à l'appartement A43, Résidence «Ahlem», Avenue Hédi Nouira, Ennasr 2, Ariana - Tunisie;

(ii) Un domicile élu choisi par l'acheteur, la société MANCHESTER SARL, soit à l'adresse sise au 15, rue Abdelhamid Ibn Badis, Alain Savary, 1002, le Belvédère, Tunis - Tunisie.

Ce même avis a été inséré aux journaux «le Quotidien» et «Echourouk» du 26 février 2022.

2022400457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 16 décembre 2021, signé et légalisé les 2 et 8 février 2022, enregistré à la recette des finances de Denden le 16 février 2022 (enregistrement numéro 22200534, quittance numéro M011647), monsieur Mohamed Ben Hamouda Malek, né le 23 juin 1984 au Bardo - Tunisie, titulaire de la carte d'identité nationale délivrée à Tunis le 5 mai 2010 sous le numéro 07378702, domicilié au 17, rue Dawha, Denden, Manouba, commerçant, titulaire de la carte d'identification fiscale 1516734 F/N/C/000, exerçant une activité de vente de fruits secs au local sis au C 04, Immeuble Nour, Avenue Ibn Abi Dhief, Manouba centre, 2010, a vendu à la société Assya General Trade (représentée par son représentant légal), société à responsabilité limitée de droit tunisien, de nationalité tunisienne, dont le siège social est situé au 2, rue Kasserine, 2010, Manouba Tunisie, ayant pour identifiant unique le numéro 1744992T, titulaire du matricule fiscal numéro 1744992 T/N/M/000, le fonds de commerce de vente de fruits secs et exploité dans le local commercial sis au C 04,

Immeuble Nour, Avenue Ibn Abi Dhief, Manouba centre, 2010, d'une superficie approximative de trente-cinq mètres carrés (35 m²) environ, comprenant la clientèle, l'achalandage, et le droit au bail, à l'exclusion de tout autre élément, et ce pour y exercer une activité de vente de fruits secs.

Toute opposition sera faite dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et ce au domicile du tiers détenteur du prix, maître Mohamed Sarhane Khlif, soit à l'adresse sise au 15, rue du 1er juin, Mutuelleville, 1082, Tunis - Tunisie.

Ce même avis a été inséré aux journaux «le Quotidien» et «Echourouk» du 26 février 2022.

2022400458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Au terme d'un acte SSP enregistré le 15/02/2022 à la recette des finances Al Bouhaira Quittance n° M018161 n° d'enregistrement 22201131 la société EL WIFEK BIB / M.F :1617452J cède à la société M.S.A.K, société en cours d'Immatriculation dirigée par les deux cogérants messieurs Mohamed Aziz Khalfat CIN 09609386 et Eskender Marrah CIN 05494126 le fonds de commerce sise à Immeuble Malek n°16.17.18 impasse Marikibou les Berges du Lac.

Pour toutes oppositions contacter Maître Leila El Mohsni : 11 rue Malta Sghira Tunis vingt jours après la date de la publication.

2022400462FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances la Goulette le 15 février 2022 reçu n°22645 enregistrement n°22301128 la société parfum city Identifiant unique 1453522X a loué à la société machaoui zin chem Identifiant unique 1436960T la totalité du fonds de commerce sis à l'immeuble Jannet 2 local numéro 2 Aouina Tunis pour une période de 5 ans de 01/10/2022 à 30/9/2026.

Les oppositions à produire dans les délais légaux doivent être déposées auprès du local du fonds de commerce. Le présent avis a été publié au journal Achourouk le 19 février 2022.

2022R00442FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances la goulette le 11 février 2022 reçu n°21163 enregistrement n°22301046 la société Montor café Identifiant unique 1099973T a loué à la société machaoui zin chem Identifiant unique 1436960T la totalité du fonds de commerce sis à l'immeuble Jannet 2 local numéro 3 Aouina Tunis pour une période de 4 ans de 01/12/2021 à 30/11/2025.

Les oppositions à produire dans les délais légaux doivent être déposées auprès du local du fonds de commerce. Le présent avis a été publié au journal Achourouk le 19 février 2022.

2022R00443FCCC3

Gérance libre

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Fouchana le 14/02/2022 reçu M014147 Mehdi Saidani a loué en tant que gérance libre à Malek Saidani le fonds de commerce sis à la résidence Maya Im A Mghira Ben Arous exploité comme café sous le nom Rihana. Les oppositions doivent être adressées au local 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 25/02/2022.

2022R00463FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Jerbi Khaled, avocat demeurant à Sousse, rue sœur Joséphine, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse, le 10-02-2022, quittance n°M009552, Monsieur Hechmi Sadfi titulaire de la CIN 07503166 a loué à la société JENOUBIA INVESTISSEMENTS ET LOISIRS, RNE N°1709906D, la totalité du fonds de commerce consistant d'un local ayant pour activité : toutes activités de commerce exploité à Sousse, Avenue EL Nakhil n°228.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 25/2/2022.

2022S00234FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Association Paradise d'Echecs Zaghouan

Siège social : Paradise Club avenue de la République Zaghouan.

Objectif :

- Participer à des compétitions national et tournois international d'échecs

- Encadrer les jeunes et les enfants et développer leurs capacités aux échecs

- Diffusion du sport d'échecs dans la région de Zaghouan.

Spécialité : Echecs

Président : Fatma Sarraje

Membres : Maher Arbi - Mohamed Hédi Nabli - Ghazi Ben Salem - Aymen Houli - Mohamed Chawki Ayadi.

2022T00224APSF1

Syndic «RESIDENCE LE BOULEVARD»

Syndic des Copropriétaires

El Mrazga - Nabeul

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive tenue le 29/01/2022, enregistré à la recette des finances Avenue Taieb M'hiri - Nabeul le 4/02/2022 sous n°22700436

Il a été adopté ce qui suit :

- Approbation du Règlement de Copropriétés

- Election des membres suivants du syndic pour une année renouvelable :

Président : Mr Marouen Abdelli

Trésorier : Mr Walid Mbarek

Membre : Mr Taoufik Ben Elkhedhiri

Membre : Mr Houcem Cherif

Membre : Mme Safa Yakouta.

- Fixation de la contribution mensuelle

- Questions diverses.

2022R00440APSF1

Constitution de l'association "Association amicale pour les aides et employés de LA MUNICIPALITE de Rjim Maatoug"

Suivant autorisation en date du 7/01/2019 dont deux exemplaires ont été déposés au secrétariat Général du gouvernement sous n°RR33517335TN le 29 décembre 2021, il a été constitué une association.

Dénomination : Association amicale pour les aides et employés de LA MUNICIPALITE de Rjim Maatoug

Siège social : LA MUNICIPALITE de Rjim Maatoug

Objet : Social.

Objectifs :

- Entretien et sauvegarde du quartier et de son environnement.

- Organisation d'activités culturelles, environnementales et sociales.

- Création de relations avec des quartiers similaires en Tunisie et à l'étranger.

Président de l'Association : Nasser Ben Ammar

Vice-présidente de l'Association : Omarra Ben Abdallah

Secrétaire général de l'Association : Mohamed Ben Salem

Trésorier de l'Association : Salem Thamri.

2022R00456APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association sportifs durable Hammamet

Siège social : 140 avenue Hédi Chaker 8050 Hammamet.

Objectifs :

Le développement de la culture sportive, l'intérêt pour les énergies des jeunes dans le domaine sportif, l'encadrement et le perfectionnement de leurs talents, la promotion d'activités sportives de nature saine et récréative et la garantie que le sport contribue au développement durable local.

Membres :

- Président : Basoumi Taher

- Secrétaire Général : Boudhina Ghazi

- Trésorier : Ben Hssen Jamel.

2022R00464APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Ksar Hellal de personnification

Objet : Culturel.

But : Développement de la vie culturelle et évolution de la production théâtrale à travers les événements culturels

Siège : Avenue Habib Bourguiba 165 Ksar Hellal 5070

Président : Sofien Soussi

Secrétaire Général : Othmen Dimassy

Trésorière : Fatma Bouzouita.

2022S00237APSF1

Constitution d'une association

- Nom de l'association : Association des anciens du stade sportif Maknassy

- Thème de l'association : Sociale

- Les objectifs de l'association : Organiser des activités culturelles, sociales, sportives et connexes.

- Siège de l'association : Cité Ahmed Etlili Maknassy prés de l'école primaire Habib Bourguiba Maknassy - 9140. Sidi Bouzid,

- Le président de l'association : Khaskhoussy Aziz

- Trésorier de l'association : Amami Abdeltif

- Le secrétaire général : Khaskhoussy Imed.

2022X00266APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Culturelle de Commune de Raoued

Adresse : Commune Raoued Madinet El Wafa Ariana Soghra - Raoued Ariana.

Objectifs :

Contribuer à l'avancement de la réalité culturelle dans les territoires locaux et nationaux

Préserver le patrimoine matériel et immatériel

Travailler pour prêter attention aux droits des femmes, des enfants et des groupes vulnérables

Coordination avec l'autorité concernée et les associations similaires en Tunisie et à l'étranger.

Membres :

- Présidente de l'association : Lajmi Soufia

- Vice président : Kazsdallah Hédi

- Secrétaire général : Nadim Badiaa

- Trésorière : Gamouni Bariza.

2021401711APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Groupe de travail pour le journalisme et la démocratie

Siège social : 14, rue d'Irak 4ème étage, Lafayette Tunis 1002.

Objectifs :

- Appuyer et diffuser la culture des Droits de l'Homme

- Renforcer les capacités des journalistes et des médias publics, associatifs et privés

- Développer les médias numériques et le journalisme mobile

- Mettre en œuvre des projets en appui à l'éducation aux médias.

Membres :

- Samir Bouaziz : président

- Rim Saoudi : Secrétaire Générale

- Mohamed Sfina : Trésorier

- Hatem Boukesra : Responsable de communication

- Bassem Ammari : Coordinateur des activités.

2022400450APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : L'information libre

Siège : Avenue Carthage - Immeuble Centre Carthage - Bureau N°A03 - Tunis - 1001.

Objectifs :

- Contribuer à créer des espaces libres de créativité dans divers espaces d'expression collective tels que les médias, les blogs, le théâtre, le cinéma, la littérature et la culture en général.

- Contribuer à la création d'une plateforme numérique de production et de diffusion de contenus médiatiques audio, visuels, écrits et photographiques.

- Contribuer aux travaux de réforme des médias et de la presse et à la promotion de la culture du droit d'accès à l'information.

- Contribuer au travail d'éducation aux médias.

Soutient la formation aux techniques de production de contenus médiatiques et de communication.

- Renforcer le travail pour établir une législation qui renforce la liberté d'expression, de créativité et de création.

Les fondateurs :

Mohamed Ben Ibrahim : Le président de l'association

Hatem Ben Amara : Trésorier

Jamil El Dakhlaoui : Secrétaire général.

2022400488APSF1

Homologation de résolutions

Changement de dénomination et du siège social

Union des Femmes de Rugby

Avenue Beit El Hekma - Kairouan

Selon PV en date du 20/02/2022, déposé au Commissariat régionale pour la jeunesse et du sport à Kairouan le 22/02/2022 sous n°364, il a été décidé le changement de la dénomination pour devenir :

Union Sportive Féminine à El Baten, et le changement du siège de l'association vers : Lycée Secondaire à El Baten.

2022S00235APSF2

Changement de dénomination, du siège, les membres du comité et ajout d'une activité

Association des Enfants des FSI de natation et des activités Sportives

Salle de Sport Royale Rue de Tarbia - Cité Mohamed Ali-Kairouan

Selon PV en date du 13/12/2021, déposé au Commissariat régional pour la jeunesse et du sport à Kairouan le 18/02/2022 sous n°320, il a été décidé le changement de la dénomination pour devenir : Association sportive de sécurité à Kairouan, le changement du siège vers : Route de Tunis derrière Salle la Versailles - Kairouan, et l'ajout de l'activité les motocycles et le changement des membres du comité pour devenir :

Président : Hamda Bouguella

Vice - Président : Atef Rhimi

Secrétaire Général : Karim Nagati

Trésorier : Mohamed Lajnaf.

2022S00241APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères

(Après réduction du prix introductif de 40%)

Maître Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173/94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'Avenue Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Jalel Ben Mohamed Ismail, titulaire de la CIN numéro 01235121, domicilié au numéro 9 rue Ali Ayari - El Menzah Neuf - l'Ariana (en sa qualité de caution en nature solidaire de la société Global Good Exchange (GGE), en la personne de son représentant juridique.

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Avenue de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un appartement d'une superficie de 121 m², sis à la Résidence le prince - à l'immeuble sis à la rue Ezeddine Hammi - Ennasser 2 du gouvernorat de l'Ariana, bloc «B», premier étage numéro B2, objet du titre foncier numéro 36310 l'Ariana, dénommé «Dar Jalel», exploité en tant que cabinet médical kinésithérapie à titre de location. L'appartement est composé d'une réception à l'entrée avec un comptoir, du côté droit des chaises d'attente, le sol est pavé en parterre, le plafond est décoré en plâtre, une chambre avec une porte en aluminium, contenant des appareils concernant l'activité du cabinet médical avec une fenêtre en aluminium, le sol est en parterre et le plafond est décoré en plâtre.

On trouve aussi un couloir, à gauche se trouve une cuisine dont le sol est en plâtre, ses murs sont en faïence jusqu'au plafond. On trouve également une porte en aluminium qui mène à un séchoir couvert. On trouve aussi une autre porte en aluminium qui mène à un hall où se trouve un placard, une fenêtre gardée par un siège dont le sol est en carreaux ordinaires. On trouve aussi une porte qui mène à une autre chambre dont le sol est en carreaux ordinaires avec une fenêtre en aluminium, une salle de bain avec un lavabo et une baignoire et des WC, les murs sont en faïence jusqu'au plafond et le sol est en petits carreaux en faïence. On trouve une porte qui mène à une suite dont son sol d'en face est en marbre avec un placard sur le mur droit, en face d'une porte qui mène aux WC avec une douche, un lavabo, les murs sont en faïence, une chambre dont le sol est en carreaux ordinaires avec une fenêtre et une porte qui mène vers un balcon dont le sol est en parterre,

l'appartement est équipé en eau, électricité, climatisation et chauffage central.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre : Le prix est déterminé à deux cent quatre vingt dix neuf mille cent douze dinars (299 112 d 000) ainsi que le frais légaux pour la première audience et le frais de la deuxième audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le lundi correspondant au vingt huit mars deux mille vingt deux (28/3/2022) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de l'Ariana à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de l'Ariana ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2022R00441VEPA1

Vente aux enchères publiques immobilières

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117/20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies : 1 - Mr Nizar Boulakmin, expert comptable, résident à 94 rue de Londres Tunis, titulaire de CIN 01839674.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain sis à rue Ibn Jazzar Hammamet objet du titre foncier n°645162 Nabeul dénommé «Rim» d'une superficie de 55 mm, sur lequel est bâti un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée qui contient un cellier et des escaliers amenant au premier étage d'une superficie de 55 qu se compose d'une chambre et un séjour, une cuisine, et une salle d'eau toutes les fenêtres sont fermées sauf celle de la cuisine et des escaliers qui amènent au deuxième étage d'une superficie de 26 mm qui se compose de deux chambres et une terrasse en plein air d'une superficie de 29 mm ; l'état général de l'immeuble est très moyen, l'immeuble est délimité de l'ouest et du nord par l'immeuble des héritiers de Mohamed Manguii, du sud par la rue Ibn Jazzar et de l'est par un immeuble.

Mise à prix : fixée à 107.022.090 d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 28 mars 2022 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R00448VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Hajji Jamel

Avocat à la cour de cassation

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 170.000.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996 matricule fiscal n°00110F.

Le saisi : Al Muntassar Ben Rabeh Ben Ali Abbassi, titulaire de CIN n°02744511 (débiteur), demeurant à Immeuble D- Appartement 48 M'hamdia Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble seltène azur 4ème étage n°41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : Terrain agricole nommé «Jannet» objet du titre foncier n°44907 Kasserine, d'une superficie totale de 10000 m² situé à Kasserine, Feriana, Tlebet, contenant : 07 oliviers de plus de 30 ans et 21 oliviers de plus de 20 ans.

Date, lieu et l'heure de l'adjudication : Lundi le 28/3/2022 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kasserine.

Mise à prix : onze mille quatre cent soixante dinars (11.460.000).

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2022S00250VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après abattement de la mise à prix de 40%

1) Le poursuivant : Habib Ben Mohamed Machmoum, retraité, demeurant à la rue 3 Août Monastir ayant élu comme avocat maître Ghaddab Chokri avocat à la cour de cassation rue 18 Janvier Monastir. M/F 460984 k.

2) La partie saisie : Ali Ben Neji Machmoum, journalier demeurant à Cité 2 Monastir.

3) L'immeuble saisi : la totalité des parts indivises égales à trois mille cent trois virgule 470 parts (3103.470) de toutes les parts égales à 30148 parts des six parcelles voisines du titre foncier n°57163 Monastir dont la superficie totale est égale à 30148 m² sis à la région dite Elkamil oued Hamdoun banlieue Mootamar Sahline et qui sont déterminés comme suit :

1) Parcelle n°12 à usage agricole contenant des oliviers dont la superficie est égale à 20290 m².

2) Parcelle n°22 à usage d'habitation contenant 8 oliviers dont la superficie est égale à 1590 m².

3) La parcelle n°30 à usage agricole sa superficie est égale à 6803 m² contenant des oliviers et deux poulaillers, la première située juste en face et la deuxième d'une superficie de 380 m² située au sud ouest du première poulailler.

4) Parcelle n°28 contenant des oliviers avec terre nue sa superficie est égale à 1103 m².

5) Parcelle n°35 à usage d'habitation sa superficie est égale 341 m².

6) Parcelle n° 23 sous forme d'une terre nue sa superficie est égale à 21 m².

La mise à prix : est fixée à quatre vingt deux mille cent cinquante un dinars 429 millimes (82.151 d 429) après abattement de la mise à prix de 40 %

Heure et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 23/3/2022 à 9 h et qui suit à la salle des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de l'immeuble saisi : la visite se fait pendant la semaine et dans les heures administratives.

2022S00261VEPA1

Vente aux enchères publiques suivant saisie- exécution

Partie poursuivante : Halima Ben Salem Aboud titulaire de la C.I.N n°03843367 demeurant à rue Iben Sina cité populaire Souassi Mahdia.

Partie saisie : Ali Ben Hassen Ben Mohamed Ahmed titulaire de la C.I.N n°0384061 demeurant à rue Iben Jazar cité populaire Souassi Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Lajnef Habib -Avocat- Avenue Bechir Sfar Cité Andalous Mahdia.

Immeuble saisi : L'ensemble de logement situé dans le quartier populaire au sein de la zone d'aménagement urbain de la commune de Souassi, sa délégation Mahdia, est situé au rez-de-chaussée et se compose d'un hall sans toit et de deux locaux de commerce avec la porte principale au milieu, et le nombre des quatre chambres, une cuisine et une douche équipée d'eau potable et de lumière électrique.

Mise à prix : est fixée à Soixante trois mille cinq cent vingt dinars (63.520.000 d).

Date et lieu de l'adjudication et conditions de participation aux enchères : Lundi le 28/03/2022 devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia à partir de 9H du matin.

La participation n'est possible que par ministère d'avocat et qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Visite de l'Immeuble : La visite peut s'effectuer tous les jours de la semaine de 9H du matin à 17H.

2022S00267VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40 %)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Nabil Ben Ahmed Sellami (débiteur), titulaire de la CIN 01262382, inscrit au registre de commerce de Sfax sous le n°A1996711996 demeurant : 1) 11 Sbat Roumi Beb Diwen Sfax; 2) Avenue Farhat Hached n°1 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°30807 le 21/9/2021 et inscrit au titre foncier n°32166 Sfax le 4/11/2021 vol Sfax 2021/02 sous n°3541 sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier sise à Route Sidi Mansour Km 13 Sfax exactement au bord nord de la Rue nommé Zanket El Maktab qui se ramifie du bord ouest de la route Sidi Mansour au loin de 100 m.

Cette propriété se trouve dans une zone résidentielle.

Cette propriété représente une parcelle de terrain nu rectangulaire clôturée du coté nord et sans limites de reste des cotés qui est objet de titre foncier n°32166 Sfax nommé "El Hana", sa superficie est de 1821 m² inscrite au registre de conservation foncière du Sfax le 20/4/1998 vol 58 sous n°112. Ses limites : du Sud une route pavée nommée Zanket El Maktab d'où face Sud de la propriété, de l'est propriété publique, de l'ouest entrée privée et du Nord Slim Gribi.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 35.000.000 D sur toute la propriété Inscrite le 20/4/1998 vol 58 sous n°112 au profit de l'ATB.

- Hypothèque d'un montant 58.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 02/5/2000 vol R4 sous n°87 au profit de l'ATB.

- Hypothèque d'un montant 10.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 28/7/2004 vol 20/2004 sous n°27 au profit de l'ATB,

- Hypothèque d'un montant 105.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 17/10/2006 vol 20/2006 sous n°339 au profit de l'ATB.

- Hypothèque d'un montant 135.000,000 D sur toute la propriété inscrite le 8/5/2008 vol 17/2008 sous n°207 au profit de l'ATB.

- Commandement valant saisi immobilier inscrit le 4/11/2021 (vol Sfax 02/2021 n°3541) au profit du saisissant

Mise à prix : est fixée à soixante seize Milles deux cent dinars (76.200.000D) terre après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.861.772 dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 28 mars 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif;

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 25.400.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers ils doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2022X00252VEPA1

Extrait afférent à l'ajournement d'une audience d'adjudication

Et au rabaissement de la mise à prix initiale

Maître «Hassen Gargouri», avocat en cassation, sis : 27, Avenue Habib Achour; Immeuble Anis, 2ème étage, bureau n°06, 3000 Sfax, annonce que l'affaire en justice inscrite auprès du Tribunal de Première Instance de Sfax, la chambre de l'adjudication, sous le numéro 5583, dont l'audience fut fixée pour la date du 14/02/2022, a été ajournée pour l'audience du 28/3/2022, en vue du rabaissement de la mise à prix initiale de 40% et de l'accomplissement des procédures requises audit égard.

Le rapport de l'audience du : 14/02/2022 :

«Le Tribunal a décidé d'ajourner l'audience d'adjudication, le rabaissement de la mise à prix initiale de 40% et de fixer la date de l'audience d'adjudication pour le 28/3/2022, l'avocat poursuivant doit accomplir les moyens de publicité prévus aux articles 418 et 419 du code de procédure civile et commerciale en vue d'annoncer la nouvelle date de l'audience d'adjudication quinze jours au moins à l'avance».

1) Les nom, prénom qualité et domicile du saisissant et ceux du saisi :

Les nom, prénom qualité et domicile du saisissant :

Le nom du saisissant : «Khalfallah».

Le prénom du saisissant : «Ali».

La qualité du saisissant créancier sur la base du titre exécutoire, de la créance initiale, ainsi que des frais légaux, du fait qu'il était promis de vente de la part du débiteur saisi, et que la renonciation à la conclusion de l'acte de vente était le fait du débiteur saisi, que la justice s'est prononcée au profit du créancier saisissant et en faveur de la rescision de l'acte de promesse de vente et de la restitution des arrhes ainsi que des frais légaux.

Le domicile du saisissant : 19, Avenue Farhat Hached, El-Jam, Mahdia (selon la carte d'identité nationale).

Son domicile élu : le cabinet de son avocat Maître «Hassen Gargouri», avocat en cassation, sis : 27, Avenue Habib Achour, Immeuble Anis, 2éme étage, bureau n° 06, 3000 Sfax (selon le titre exécutoire : l'arrêt d'appel, ainsi que le jugement de première instance afférent).

Les nom, prénom Qualité et domicile du saisi :

Le nom du saisi : «Guidara».

Le prénom du saisi : «Mounir».

La qualité du saisi : débiteur sur la base du titre exécutoire, de la créance initiale, ainsi que des frais légaux, du fait qu'il était prometteur de vente au profit du créancier saisissant, et que la renonciation à la conclusion de l'acte de vente était son fait; le débiteur saisi, que la justice s'est prononcée à son encontre au profit du créancier saisissant et en faveur de la rescision de l'acte de promesse de vente et de la restitution des arrhes ainsi que des frais légaux.

Le domicile du saisi : Zankat Ghroubi, n°04, Sakiet Eztit, Sfax (selon les dernières informations dont dispose l'avocat poursuivant : Maître «Hassen Gargouri», avocat en cassation, en référence à la promesse de vente, acte authentique, rédigée par les deux huissiers notaires : Maîtres «Khaled Ben Hmida» et «Mounir Dammak», en date du 16/8/2013, objet de rescision par le titre exécutoire : l'arrêt d'appel, ainsi que le jugement de première instance afférent).

2) Les nom, prénom et adresse de l'avocat poursuivant :

Le nom de l'avocat poursuivant : Gargouri

Le prénom de l'avocat poursuivant : Hassen

L'adresse de l'avocat poursuivant : 27, Avenue Habib Achour, Immeuble Anis, 2ème étage, bureau n° 06, 3000 Sfax.

3) La désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure au cahier des charges :

La totalité du tiers 1/3 en indivision de la totalité de l'Immeuble propriété du requis : Sieur Mounir Guidara, et qui se ramène à une parcelle de terrain de forme rectangulaire clôturée de tous les côtés sa mesure commence du coin sud-est vers le nord 22,50 mètres, puis s'incline vers l'ouest 3,15 mètres, puis s'incline vers le sud-est 0,98 mètres, puis s'incline vers l'ouest d'une manière adjacente à l'immeuble 3,55 mètres, puis s'incline vers Le nord d'une manière adjacente à l'immeuble 3,60 mètres, puis s'incline vers l'ouest d'une manière adjacence à l'immeuble 6,51 mètres, puis s'incline vers le sud-est d'une manière adjacente à l'immeuble 1,60 mètres, puis s'incline vers l'ouest 1,66 mètres, puis s'incline vers le sud-est d'une manière adjacente à la rue 23,70 mètres, puis s'incline vers l'est où elle converge avec le coin d'où commence la mesure 14,77 mètres, de superficie de 350 mètres carrés, sur ta quelle est bâti un domicile construit à la limite du côté nord, ce terrain est limité du côté sud-est par «Hsayri», du côté ouest par la rue où l'entrée, du côté est par «Ben Amor», du côté nord par «Sarhan Guidara», le bâtiment est composé par une terrasse sud-est qui mène à un salon et un couloir à deux chambres, une cuisine et une salle d'eau, la surface couverte est de 113 mètres carrés. Ce domicile est entièrement construit et équipé de l'eau potable et du courant électrique. Cet immeuble est sis à : Route de Tunis, kilomètre 11 environ, Zankat Ghroubi, Sfax.

4) La mise à prix :

La valeur des parts indivises saisies de l'immeuble objet de la saisie exécutoire, à titre de terrain et bâtiment, a été évaluée à «quarante mille dinars» (40.000,000 d).

Le tribunal a décidé lors de l'audience du : 14/02/2022 le rabaissement de la mise à prix initiale de 40% et d'ajourner la date de l'audience d'adjudication pour le 28/3/2022, dès lors la valeur des parts indivises

saisies de l'immeuble objet de la saisie exécutoire, à titre de terrain et bâtiment, fut ramenée à «vingt-quatre mille dinars» (24.000,000 d).

5) L'indication de la date et de l'heure de l'adjudication ajournée et du tribunal devant lequel elle aura lieu :

La date de l'adjudication ajournée : lundi, le vingt-huit du mois de mars de l'année deux mille vingt deux (28/3/2022).

L'heure de l'adjudication ajournée : neuf heures du matin (09:00).

Le tribunal devant lequel l'adjudication ajournée aura lieu : Le Tribunal de Première Instance de Sfax, dont le siège est sis à : Rue Abou Kacem Chabbi, 3000 Sfax,

6) Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine, pendant l'horaire administratif en contactant d'avance l'huissier de justice poursuivant : Maître «Khalifa Féki», sis à : 27, Avenue Habib Achour (ex Rue Haffouz), Immeuble Anis, 3ème étage, bureau n°01, 3000 Sfax, et la prise d'un rendez-vous avant soixante-douze heures (72 heures) au moins.

2022X00261VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40 %

Poursuivant : La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°B0751191, ayant son siège social à 3 rue Hollande Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Majdi Ben Abderrazek Eleach, titulaire de la CIN n°08760865, demeurant à route Mahdia km 7 rue Ennarjes, Boucherie Hsayri, Sfax 3011.

2/ Mohamed Ben Abderrazek Elaech, titulaire de la CIN n°05365030, demeurant à route Mahdia km 7 rue Ennarjes, n°22 Sfax 3011.

3/ Abderrazek Eleach, titulaire de la CIN n°01004470, demeurant à route Mahdia km 7 rue Ennarjes, n°22, Sfax 3011.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un étage de villa sis à route Mahdia km 7 rue Ennarjes Sakit Eddayer Sfax, d'une superficie de 173 m² et dont le propriétaire est le garant Mohamed Eleach. Il se compose d'une terrasse, couloir d'où l'entrée, cuisine en carrelage avec 2 placards, toilette en ciment avec une douche, deux chambres à coucher, séjour et un escalier indépendant en ciment Il est équipé de l'électricité et de l'eau. Par le nord Abderrazek Eleach et Mostfa Eleach, est Abderrazek Eleach, par le sud Abderrazek Eleach et Mahmoud Elaech et par l'ouest rue Ennarjes d'où l'entrée.

Mise à prix après déduction de 40% : Soixante six mille dinars (66.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou El Kacem Chebbi Sfax, lundi 28 mars 2022 (28/3/2022) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5 Sfax et ce aux mêmes horaires.

2022X00262VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Tabelsi Jabrane

Avocat à Sfax Immeuble Intilaka 1 Escalier B1 4ème étage Sfax

Poursuivant : Masmoudi Ali, domicilié chez son avocat Maître Trabelsi Jabrane avocat à Sfax immeuble intilaka 1, escalier B 1 4ème étage Sfax.

Partie saisie : Bahloul Nizar, domicilié à rue des Martyrs Sfax.

En vertu d'un ordre de paiement n°37720 rendue par le tribunal de première instance de Sfax en date du 24/02/2021.

Et en vertu du procès-verbal de saisie immobilière exécutoire dressé par le huissier notaire Mimoun Malla sous le n°31460 en date du 02/11/2021.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques toute un moitié de toute la maison située à route de Mahdia km 8.5 Sfax rue Nacer Gargouri Sfax.

Sa superficie 108 millimètre l'accès à la hauteur se fait par une passerelle pavée de ciment 4 mètres de large et 7 mètres de Long aux terrasses supportant un couloir, 3 chambres, un hall d'entrée une cuisine et une salle d'eau.

La vente se fera devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax au palais de justice sis à rue Abou el Kacem Chebbi le 28/3/2022 à 9h du matin.

La mise à prix est fixée à vingt trois milles neuf cent quarante dinars (23.940.000D) plus les frais après rabaissement de 40 %.

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours durant les heures ouvrables. Pour de plus amples renseignements s'adresser au tribunal de première

instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges et au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Trabelsi Jabrane situé à l'Intilaka 1, Escalier B1 4ème étage, Sfax 3000.

Toute personne désirant se porter enchérisseuse doit consigner le tiers de la mise à prix.

2022X00267VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier saisissant :

Monsieur Moncef Ben Jomaa Bhar, gérant de société titulaire de la CIN 00126094, demeurant au 22, Rue El Fajr Bellevue Tunis, élisant domicile dans l'étude de l'avocat poursuivant.

Partie saisie :

Monsieur Ali Koussai El Almi, domicilié au 17, Rue Abou Zakaria Hafsi attenant à la rue Taha Houssein Montfleury Tunis titulaire de la CIN 05178769.

Avocat poursuivant :

Maître Ferid Mrad, Avocat à la cour de cassation dont l'étude est sise au centre Zarrouk, Rue Ahmed Tlili Tunis.

Objet de la vente :

La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 151.665 parts constituant une partie du rez-de-chaussée de la maison sise à la Rue Taha Houssein Monfleury objet du titre foncier n°91336 Tunis sachant que le rez-de-chaussée en question est constitué d'une partie destinée à l'habitation contenant un salon et un espace de vie et de dépendances d'une superficie approximative de 95 m².

En outre le rez-de-chaussée contient un local exploité à titre commercial (vente de légumes et fruits) d'une superficie approximative de 20 m².

Mise à prix des parts indivises objet de la vente :

Cent quarante deux mille zéro quarante dinars cent cinq millimes 142 040Dt.105 tel que fixé dans le rapport d'expertise établi par l'experte judiciaire Amel Jouini à majorer des différents frais supportés.

Date et lieu de l'adjudication :

Le mardi 29 mars 2022 (29-3-2022) à partir de 9H du matin à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis palais de justice boulevard Bab Bnat Tunis.

Visité des lieux :

Tous les jours de la semaine sur rendez-vous fixé par les occupants.

2022400446VEPA1

Vente aux enchères

Maître Nizar Snoussi

Avocat auprès de la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

MF : N°1148045KAP000

Partie saisissante : Amen Bank en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis.

Partie saisie : Mohamed Yassine Ben Akram Maazoui tunisien, titulaire de la CIN n°15004209, demeurant au 8 résidence Ibn Zaydoune Riadh El Andalous et aussi au 42 rue Esfizari à la Marsa.

Descriptif de l'immeuble : le titre foncier 192764 Tunis consistant en appartement E23 sis au 2ème étage du Bloc E résidence Panorama à la cité jardin de Carthage aux Berges du Lac de Tunis Nord.

L'appartement est d'une superficie indivise de 133 m² ainsi que les parts y rattachées dans les parties communes et indivises 309.18/44775 dans le TF 141813 Tunis et aussi une place de parking au sous-sol.

L'appartement est composé d'un salon avec balcon, 2 chambres à coucher, cuisine et salle d'eau.

La mise à prix :

Deux cent soixante-six mille Dinars (266 000,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 29/3/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis au Plais de la Justice avenue Beb Bnet.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2022400456VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Avis aux créanciers

Sté G and G

RC : B2418802007

CNSS : 341603-66

Zone de Menzel Jemel Bizerte

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Bizerte, le 24/5/2016 sous le n°656.

Il est prononcé la faillite de la Société "G and G" Zone de Menzel Jemel Bizerte.

Il a été décidé en outre :

1) La cessation de paiement à compter du 28/4/2014

2) La désignation de madame Rim Zribi juge du tribunal de 1ère instance de Bizerte en qualité de juge commissaire.

3) La désignation de Monsieur Mourad Ennaifer en qualité de syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance, par bordereau explicatif dans un délai de quinze jours à dater de la parution du présent avis au JORT auprès du syndic de faillite.

Monsieur Mourad Ennaifer, 4 Rue d'Alger - 7000 Bizerte.

2022R00445VEPA2

Faillite

Avis aux créanciers

Sté tête blanche

MF : 0733533B

CNSS : 231258-10

Bâtiment A4 sophistication Bizerte

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de 1ère instance Bizerte, le 21/6/2016 sous le n°644.

Est prononcé la faillite de la Société "tête blanche" Bâtiment A4 sophistication 7000 Bizerte.

Il a été décidé en outre :

1) La cessation de paiement à compter du 20/11/2013.

2) La désignation de madame Rim Zribi Juge du tribunal de 1ère instance de Bizerte en qualité de juge commissaire.

3) La désignation de Monsieur Mourad Ennaifer en qualité de syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance par bordereau explicatif dans un délai de quinze jours à partir de la parution du présent avis au JORT auprès du syndic de faillite.

Monsieur Mourad Ennaifer, 4 Rue d'Alger - 7000 Bizerte.

2022R00446VEPA2

Décision de nomination d'un liquidateur

"SOCIETE EL CHARQ"

Avenue de la République n°73 Sousse 4000

MF : 0455135Q/A/M/000

Selon la décision préjudicielle dans l'affaire n°5693, datée du 12/3/2019,

rendue par le Tribunal de première instance de Sousse, et le juge a initialement stipulé la dissolution de la société «El-Sharq» société à responsabilité limitée enregistrée au registre du commerce sous le n°B156021999 de nommer Monsieur Sadok Laarif sise liquidateur sur la société pour effectuer les travaux de liquidation conformément à la loi. Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances et de présenter tous les documents justificatifs au bureau de liquidateur à l'Avenue Yasser Arafet Immeuble Jaiem Sahloul Bureau n°3 Sousse 4054, et ce dans un délai d'un mois à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022S00245VEPA2

La teneur de la publicité

En vertu de la demande de mise à jour n°65492 déposée au greffe du tribunal immobilier de Tunis par Me. Halima Tijani au nom des héritiers KILANI ABDELI, en vertu de laquelle, ils sollicitent de transcrire les ventes suivantes au titre foncier n°33135/97603 Ariana

1- Vente rédigée par acte notarié en date du 9 mai 1961, frais de mutation payé le 22/10/1983

2- Vente rédigée par acte notarié en date du 24/03/1963, frais de mutation payée le 19/4/2010

3- Vente rédigée par acte notarié en date du 24/09/1983, frais de mutation payé le 01/11/1983

4- Acte de décès de Kilani Abdeli

Attendu qu'il s'est avéré que la vente rédigée par acte notarié en date du 9 mai 1961 par Abdelaziz Ben Arfa au nom du Waqf Sidi Yahya Slimani

Attendu que les deux demandeurs ont présenté une copie de la procuration rédigée par acte notarié le 24 septembre 1960, en vertu de laquelle, Abdelhak Ben Yahya Ben Mohamed Yahya, chargé de la liquidation des Awqaf de Sidi Yahya Slimani, donne procuration à Abdelaziz Ben Ahmed Ben Arfa pour le représenter dans toutes les procédures de liquidation.

Attendu que ceci exige l'obligation de publier la procuration en tant que publicité complémentaire, comme la publicité de vente rédigée par acte notarié le 9 mai 1961.

Attendu qu'il est possible, à partir de la date du présent avis et jusqu'à la fin du délai de deux mois, de formuler une opposition contre la présente demande et d'intervenir dans son objet près le tribunal foncier de Tunis.

2022400461VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale ordinaire

INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 29 800 000 Dinars

Siège social : Route de Khélidia, Naassen

Identifiant Unique : 610325P

Messieurs les actionnaires de la société INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE TUNISIE, sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, Route de Khélidia Naassen, le 24 Mars 2022 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2021 et des conventions règlementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021,

- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

- Renouvellement des mandats des Administrateurs,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2022R00460SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ETANCHEITE TUNISIENNE

S.A au capital de 9 469 335,900 D

Rue de La Physique, Z.I Ben Arous 2013

IU : 00500/R

N° CNSS : 53058-96

Les actionnaires de la société Etanchéité Tunisienne sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 31/3/2022 à 11 Heures, et ce, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de deux nouveaux administrateurs;

2. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes de la société.

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022R00461SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DE TUNIS SCHOOL OF BUSINESS

«ESB SA»

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 de Dinars

Matricule fiscal : 1448512/L

RC : B0363422016

Siège social : Lot n°05 Zone Industrielle Chotrana II - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala

Les actionnaires de la société anonyme dite Ecole Supérieure Privée de Tunis School of Business «ESB S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi le 25 Mars 2022 à 10h, au Lot n°05 Zone Industrielle Chotrana II, 2083 Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'obtention d'une caution bancaire;

2. Renouvellement des mandats d'administrateurs;

3. Nomination de nouveaux administrateurs;

4. Nomination d'un commissaire aux comptes;

5. Questions diverses.

2022R00488SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir»

"ESPRIMS'"

Messieurs les Actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir «ESPRIMS'» sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire des actionnaires le vendredi 25 mars 2022 à partir de 10 Heures au siège de la société l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir, sise au Boulevard de l'Environnement, Immeuble Baga Monastir, à l'effet d'examiner des questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre du dit exercice.

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés afin de l'exercice 2021.

4. Approbation éventuellement des opérations visées par les articles 200 et suivants et du code des sociétés commerciales et portées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Quitus aux administrateurs,

6. Délégation à Monsieur le Président Du Conseil pour effectuer toutes les formalités légales.

2022S00260SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN PROJECT SA

S.A au capital de 200.000 dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant RNE : 447344B

M.F : 447344B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 28 mars 2022 à 10 heures au siège d'AMEN BANK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers pour l'exercice 2021.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2021.

6- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

2022400463SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN CAPITAL

S.A. au capital de 588.230 dinars

Siège social : IMMEUBLE AMEN BANK, 1002, Tunis

Identifiant RNE : 1158084 Y

M.F : 1158084/Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN CAPITAL sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 28 mars 2022 à 11 h au siège d'AMEN CAPITAL, sis à l'Avenue Mohamed V, 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers pour l'exercice 2021 ;

4) Quitus aux administrateurs;

5) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

6) Nomination d'un commissaire aux comptes;

7) Nomination des administrateurs;

8) Fixation du montant des jetons de présence;

9) Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales;

10) Pouvoirs pour formalités.

2022400464SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Perte du titre de propriété n°85725/13 relatif au titre foncier n°35412 Sidi Bouzid à son propriétaire Ghofran Ben Mohamed Ben Sadok Jaouadi

La superficie totale de la propriété : 1855 mètres carrés

La partition totale du titre : 1855 parts :

Part du propriétaire en copropriété :

(01) : 167,46 mètres carrés

(02) : 24,48 mètres carrés.

2022400445DIVD2

SICAV L'EPARGNANT - Société d'Investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira – Tunis R.C : B 115741997 _ RNE:0587518J

Bilan au 31 décembre 2021 — en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
Portefeuille - titres	**187,356,741**	**187,491,320**
Obligations et valeurs assimilées	187,356,741	175,471,289
Actions OPCVM		12,020,031
Placements monétaires et disponibilités	**27,566,251**	**53,157,629**
Placements monétaires	4,177,564	43,394,506
Disponibilités	23,388,686	9,763,123
Créances d'exploitation	**252,395**	**450,779**
TOTAL ACTIF	**215,175,387**	**241,099,728**
PASSIF		
Opérateurs Créditeurs	434,521	439,860
Autress créditeurs divers	29,172	53,309
TOTAL PASSIF	**463,693**	**493,169**
ACTIF NET		
Capital	**203,770,317**	**228,156,242**
Sommes Distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,976	844
Sommes distribuables de l'exercice	10,938,401	12,449,472
ACTIF NET	**214,711,694**	**240,606,559**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**215,175,387**	**241,099,728**

Etat de résultat au 31 décembre 2021 — en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille - titres	**11,021,647**	**9,042,270**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	11,021,647	9,042,270
Revenus des placements monétaires	**3,688,403**	**5,105,175**
Total des revenus des placements	**14,710,050**	**14,147,445**
Charges de gestion des placements	(1,309,032)	(1,149,919)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**13,401,019**	**12,997,526**
Autres produits	41,935	209,598
Autres charges	(292,266)	(285,377)
Contribution conjoncturelle	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**13,150,487**	**12,921,547**
Régularisation du résultat d'exploitation	(2,212,087)	(472,075)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**10,938,401**	**12,449,472**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	2,212,087	472,075
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre:	36,300	329,689
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	663,495	311,110
Frais de négociation de titres	(43,990)	(2,113)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**13,806,292**	**13,560,233**

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira – Tunis
R.C : B 115741997 _ RNE:0587518J

Etat de variation de l'actif net au 31 décembre 2021

en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitati	**13,806,292**	**13,560,233**
Résultat d'exploitation	13,150,487	12,921,547
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36,300	329,689
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	663,495	311,110
Frais de négociation de titres	(43,990)	(2,113)
Distribution de dividendes	**(12,447,860)**	**(13,785,644)**
Transactions sur le capital	**(27,253,297)**	**(2,723,867)**
Souscriptions		
Capital	161,340,774	170,054,733
Régularisation des sommes non distribuables	202,874	255,921
Régularisation des sommes distribuables	3,415,891	5,522,885
Rachats		
Capital	(186,275,485)	(172,279,181)
Régularisation des sommes non distribuables	(309,892)	(283,323)
Régularisation des sommes distribuables	(5,627,458)	(5,994,902)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(25,894,865)**	**(2,949,279)**
Actif Net		
En début d'exercice	240,606,559	243,555,838
En fin d'exercice	214,711,694	240,606,559
Nombre d'actions		
En début d'exercice	2,302,212	2,324,718
En fin d'exercice	2,050,608	2,302,212
VALEUR LIQUIDATIVE	**104.706**	**104.511**
Taux de rendement annuel	**5.36%**	**5.42%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2022400491BCFA5

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - Société d'investissement à capital variable

Siège social : 34, Rue Hédi Karray – 1004 El Menzah 4 R.C : B01252782016 _RNE: 1488119C

Bilan au 31 décembre 2021

en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
Portefeuille - titres	**121,386,826**	**64,938,607**
Actions et valeurs assimilées	0	7,040,209
Obligations	92,714,313	41,544,670
Emprunts d'Etat	28,672,513	16,353,728
Placements monétaires et disponibilités	**28,169,435**	**83,858,578**
Placements monétaires	8,130,496	51,036,209
Disponibilités	20,038,939	32,822,369
Créances d'exploitation	**15,962**	**120,836**
TOTAL ACTIF	**149,572,223**	**148,918,021**
PASSIF		
Opérateurs Créditeurs	203,894	139,977
Autres Créditeurs Divers	31,820	30,349
TOTAL PASSIF	**235,714**	**170,326**
ACTIF NET		
Capital	**140,878,712**	**140,369,054**
Sommes Distribuables	**8,457,797**	**8,378,641**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	(2,709)	0
Sommes distribuables de l'exercice	9,939,199	5,510,610
Régul. Résultat distribuable de l'exercice	(1,478,693)	2,868,031
ACTIF NET	**149,336,509**	**148,747,695**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**149,572,223**	**148,918,021**

Etat de résultat au 31 décembre 2021

en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille - titres	**7,437,694**	**2,637,293**
Dividendes	874,582	151,417
Revenus des obligations	4,777,454	2,423,095
Revenus des autres valeurs	1,785,658	62,781
Revenus des placements monétaires	**3,729,116**	**3,530,707**
Total des revenus des placements	**11,166,810**	**6,168,000**
Charges de gestion des placements	(1,022,392)	(542,666)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**10,144,418**	**5,625,334**
Autres charges	(205,219)	(114,724)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**9,939,199**	**5,510,610**
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,478,693)	2,868,031
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**8,460,506**	**8,378,641**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,478,693	(2,868,031)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	271,981	(43,914)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	(229,477)	39,204
Frais de négociation de titres	(55,877)	(2,113)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**9,925,826**	**5,503,787**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, Rue Hédi Karray – 1004 El Menzah 4
R.C : B01252782016 _RNE: 1488119C

Etat de variation de l'actif net au 31 décembre 2021

en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**9,925,826**	**5,503,787**
Résultat d'exploitation	9,939,199	5,510,610
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	271,981	(43,914)
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(229,477)	39,204
Frais de négociation de titres	(55,877)	(2,113)
Distribution de dividendes	**0**	**0**
Transactions sur le capital	**(9,337,013)**	**89,944,258**
Souscriptions	**130,749,174**	**170,275,624**
Capital	122,505,191	160,238,522
Régularisation des sommes non distribuables	4,981,722	4,310,332
Régularisation des sommes distribuables	3,262,261	5,726,770
Rachats	**(140,086,187)**	**(80,331,366)**
Capital	(131,255,578)	(75,694,458)
Régularisation des sommes non distribuables	(4,086,946)	(1,778,169)
Régularisation des sommes distribuables	(4,743,663)	(2,858,739)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**588,813**	**95,448,046**
Actif Net		
En début d'exercice	148,747,695	53,299,649
En fin d'exercice	149,336,509	148,747,695
Nombre d'actions		
En début d'exercice	1,226,675	465,761
En fin d'exercice	1,161,707	1,226,675
VALEUR LIQUIDATIVE	**128.549**	**121.261**
Taux de rendement	**6.01%**	**5.96%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2022400491BCFA5